

Procès-verbal de séance

Séance du 14 Octobre 2022

L'an 2022, le 14 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la MAIRIE de Les Ressuintes sous la présidence de Madame CHEVREAU, Maire.

Présents : Mmes CHEVREAU Kristell, FAYE Sigrid, SUBLEMONTIER Stéphanie et Mrs GILLAIZEAU Manuel, PEGARD Jean-Jacques, PATRON Ludovic.

Nombre de membres du conseil :

- Afférents au Conseil Municipal : 8
- Présents : 6
- Excusés ayant donné Procuration : 2 (Mme HAIE Marie Josée, M. THORAVAL Pascal)

Date de la convocation : 07/10/2022

A été nommé secrétaire de séance : M. Manuel GILLAIZEAU

ORDRE DU JOUR :

- Élaboration du PLUi de la CDC des Forêts du Perche- débat en CM sur les orientations générales du PADD
- Participation au Fond d'Aide aux Jeunes
- Tarif du gîte communal pour l'année 2023
 - Informations et questions diverses
 - SIRTOM
 - Repas des Aînés
 - Mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisées
 - Elagage haies
 - Projets 2023

DÉLIBÉRATIONS À L'ORDRE DU JOUR :

- **Élaboration du PLUI, Forêts du Perche, PADD (Projets d'aménagement Développement Durable), extension ZI Senonches, ZAC Lamblore, Boissy le Perches (lecture disponible)**

Madame le Maire explique les grandes lignes du PADD et informe les conseillers que ce document est disponible en mairie et sera envoyé par mail au conseil municipal.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, PREND ACTE de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes des Forêts du Perche, comme le prévoit l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

- **Participation au Fond d'aide Aux Jeunes**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental sollicite la commune pour une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes. Ce dernier s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Il peut également intervenir pour des aides d'urgence liées à l'extrême précarité des jeunes.

Il participa enfin au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques (missions locales, CCAS, Associations...) Sur l'année 2021, le FAJ a apporté 981 aides aux jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Madame le Maire propose de ne pas participer à ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas participer à ce fonds.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- Tarif du gîte communal

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs de la location du gîte communal comme suit pour la remise en location dès 2023 :

Location gîte pour 5 personnes :

	1	2	3	4	5	6	7
Basse saison	105 €	205 €	295 €	370 €	440	500	550
Moyenne saison	95 €	180 €	260 €	335 €	405	465	515
Haute saison	115 €	225 €	325 €	415 €	495	565	615

Ces tarifs incluront la consommation du gaz.

Location de draps :

- Lit 2 personnes (draps, traversin, oreillers) **7 €**
- Lit 1 personnes (draps, traversin, oreiller) **5 €**

La location des draps sera facturée directement par le prestataire ayant en charge les réservations du gîte.

Forfait ménage : inclus dans le prix de la location

Electricité : 8 KW H par jour X nombre de jours de location sont gratuits, au-delà facturation au tarif en vigueur (relevé de compteur)

Animaux admis sur demande : 25 €

Caution : 150 € à l'arrivée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE ces propositions.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- SIRTOM : autorisation au passage des agents pour les étrennes
Vote à l'unanimité contre cette autorisation (pour : 0, contre 8)
- Repas des aînés : salle porte Camping de la Ferté Vidame, estimation 35 €/personne
- Élagage des haies communales : confié à l'Entreprise BOUSSARDON
- Accord de principe sur délégation de la Protection des données Informatiques (1ère année : 400 € puis 200 € / an)

PROJETS 2023 :

- Terrain de Pétanque : devis avec bois de protection à recevoir
- Demande d'acquisition de nouveaux panneaux électoraux X12, 211,81 € un soit total : 2541,81 €
- Prévision de demandes de subventions au département pour projets en cours
- Point sur cérémonie du 11 Novembre : 10H30 devant le monument aux morts

SÉANCE LEVÉE À 20H30

Le secrétaire de séance,

Manuel GILLAIZEAU

Le Maire,

Kristell CHEVREAU